

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. -- Six mois, 26 fr. -- Un an, 50 francs. -- Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. -- La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. -- Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un contre.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17--A TOURCOING, RUE DES POUTRAIN, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. -- Lille, rue du Cury-Saint-Etienne 9 bis. -- A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles.

ROUBAIX, LE 11 JUILLET 1888

LES DÉPENSES EN 1889

L'antagonisme s'accroît chaque jour davantage entre la commission du budget et le ministère des finances; non seulement, celle-ci manifeste l'intention de repousser, dans ses parties principales, le projet ministériel et de mettre le ministre en demeure de réaliser des économies suffisantes pour que les dépenses de 1889 ne soient point supérieures à celles qui avaient été votées pour l'exercice 1888, mais elle exige encore que le principe de l'amortissement soit maintenu dans les crédits du budget, et ce, sans avoir recours à des majorations de recettes, absolument arbitraires.

Nous ne saurions trop l'approuver en cette circonstance; elle ne fait que se conformer aux désirs du pays et aux volontés de la Chambre. M. Peytral ne peut le méconnaître, car ses résolutions ont été prises alors qu'il était président de la commission du budget, et il se doit lui-même de ne pas oublier, à si peu d'intervalle, les engagements qu'il avait contractés, alors qu'il ne siégeait point encore sur le banc ministériel.

Mais, quoi que les uns et les autres lassent, nous craignons bien que le budget de 1889 ne ressemble assez à celui de 1888, et qu'il ne soit encore indispensable pour l'équilibre. Pour constituer un budget sérieux, se soldant en équilibre, il ne suffit point de répartir, par-ci, par-là, quelques crédits; de pareilles répartitions, dans la situation actuelle, seront insignifiantes, si l'on n'abroge point des lois, qui, dans leur application, ont engendré et donnent encore, naissance chaque année, à des dépenses toujours croissantes, et si l'on continue à voter des dispositions qui ont pour résultat immédiat d'accroître les crédits des exercices futurs.

De ce chef-là seulement, le budget de 1889 s'accroît sur celui de 1888 de plus de quarante millions, tandis qu'au contraire, les économies réalisées en 1887, et dans les années précédentes.

Nous ne contestons nullement que le Parlement n'ait fait depuis quelque temps un véritable effort pour opérer des réductions, mais tous ses efforts seront vains et infructueux, tant que, par les lois nouvelles qu'il édicte, il donnera naissance à de nouvelles dépenses.

Cela est si vrai, que pour s'en assurer, il suffit seulement de mettre en présence les budgets de 1883 et de 1889; de cette comparaison, il résulte, en effet, que les dépenses prévues pour l'année prochaine sont beaucoup plus considérables que celles qui avaient été prévues pour l'exercice 1883.

Comme aujourd'hui, le budget de 1883 était divisé en budget ordinaire et budget extraordinaire; sous ces deux dénominations, il comprenait toutes les dépenses de l'Etat affectées à nos divers services publics, à notre organisation militaire, à la construction de nos voies ferrées, aux établissements scolaires et aux chemins vicinaux.

Ces deux budgets constituaient dans leur ensemble un total de dépenses de trois milliards cinq cent soixante-quatre millions.

Depuis lors, le budget général ne comprend plus les mêmes éléments; en dehors du budget ordinaire et du budget extraordinaire, on a créé une multitude de comptes spéciaux qui n'ont qu'un seul but, celui de charger la comptabilité de masquer la situation.

Pour que la comparaison soit exacte, il faut donc ajouter au budget de 1889 ces divers comptes spéciaux.

Le projet ministériel porte le total du budget ordinaire et du budget extraordinaire à trois milliards deux cent quarante millions en chiffres ronds.

A ce chiffre respectable de dépenses, il faut ajouter: 1° le crédit affecté aux garanties d'intérêts des chemins de fer, soit quatre-vingt-six millions; 2° les subventions allouées pour la construction des bâtiments scolaires, qui ne figurent plus au budget que sous la

forme d'annuités, tandis que, antérieurement, le capital était inscrit, soit trente-quatre millions; 3° les fonds de concours, vingt-cinq millions; 4° les sommes que les compagnies de chemins de fer empruntent en leur nom, qu'elles mettent à la disposition du Trésor, mais que celui-ci est tenu de rembourser; soit pour construction cent quarante-cinq millions, soit comme imputation sur le compte du premier établissement, soit cent-cinquante millions.

Ces diverses sommes réunies forment un total de dépenses à la charge de l'Etat de trois milliards cinq cent soixante millions environ.

Voilà le budget de 1889; à première vue, il paraît inférieur de quatre-vingt millions à celui de 1883, mais si l'on tient compte de tous ces crédits supplémentaires, on voit que le budget de 1889, nous constatons que le budget de l'année prochaine dépassera de quatre-vingt-six millions le budget de 1883.

Ce chiffre colossal nous paraît déjà plus que respectable et, cependant, il est encore au-dessous de la vérité. Deux exemples en donnent la preuve.

Les prévisions ministérielles ne font figurer en accroissement de dépenses pour la guerre et l'instruction publique qu'une somme de trente millions; or, la nouvelle loi sur l'enseignement votée par la Chambre et soumise encore aux délibérations du Sénat, doit, à elle seule, d'après les études approfondies de la commission sénatoriale, entraîner une dépense nouvelle de 80 à 90 millions; c'est là une somme qui ne sera pas, il est vrai, dans sa totalité le budget de 1889, mais on peut être assuré que les deux millions prévus par le ministre seront insuffisants pour pourvoir à son application, qu'il s'éleveront au moins à dix ou douze millions pour 1889, à moins que le Sénat n'ait le bon esprit de rejeter cette proposition législative.

Quant à la nouvelle loi sur l'armée, la charge nouvelle qui en résultera est évaluée par les plus modérés à 40 ou 50 millions.

Le budget de 1889 était cependant considéré comme le plus gros de tous les budgets que nous ayons eus jusqu'ici; que sont devenues les économies réalisées? Qu'en reste-t-il? Rien, absolument rien!

Nos dépenses n'ont donc été nullement réduites comme le prétend le gouvernement; c'est le contraire qui est vrai.

On avait vu, hélas! antérieurement, nos budgets s'accroître dans de fortes proportions, mais ces accroissements de dépenses avaient été toujours dus à des causes extérieures, à des guerres plus ou moins heureuses; mais ce qui ne s'était jamais vu, c'était un budget accru de plus d'un milliard en temps de paix.

Nous nous arrêtons pour aujourd'hui, à ces considérations générales, nous réservant d'y revenir ultérieurement et de démontrer que si le pays souffre, s'il est dans la misère, il le doit aux hommes que, dans un moment d'égarement, il a investis de sa confiance.

F. DAYNAUD.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Avant le vote de la loi sur les accidents, M. Le Gavrian, député du Nord, qui remplit sa mission à la Chambre avec autant de zèle que d'assiduité, a prononcé, mardi, à la tribune, une déclaration que nous reproduisons d'après le Journal officiel :

M. Le Gavrian. — Nous voici parvenus à la fin de cette longue discussion et je demande à expliquer mon vote et celui de plusieurs de mes amis. Nous nous sommes efforcés de concevoir quelques amendements, animés comme vous et autant que vous du désir de faire une bonne loi sur les accidents. Nous n'étions pas des adversaires de M. le rapporteur; nous étions des amis qui apportaient avec la plus entière bonne foi et à des éléments d'amélioration.

M. le rapporteur nous a maintenu son texte avec la plus grande ténacité... M. GUILLAUDOU. — Et avec le plus grand talent.

M. Le Gavrian. — Et avec le plus grand talent. Malgré toutes les bonnes raisons que nous lui avons données, il n'a pas décliné nos propositions, défendant son œuvre, non pas comme une loi qui lui fait honneur, mais comme une œuvre de toutes expériences, mais comme un projet qui n'est gagnant, bon ou mauvais. (Très bien! très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

M. BOUATTIER. — Et le Sénat est là pour reformer le jugement!

M. Le Gavrian. — Le Gouvernement vous avait aussi demandé des modifications analogues à celles que nous désirions. Vous n'avez pas voulu y consentir.

Vous n'avez pas accueilli non plus les observations, si modérées, si excellentes, de tous les corps industriels, que vous n'avez pas consultés dans la préparation du projet de loi, vous ont fait parvenir leurs avis, pendant la discussion, ils ont unanimes à accepter le principe de la loi, à accepter les charges, mais moyennant quelques modifications. Vous ne leur avez rien accordé.

D'un commun accord, l'association de l'industrie française, qui compte parmi ses membres presque tous les grands industriels de France; les chambres syndicales de la construction, des entrepreneurs de constructions métalliques de France; un grand nombre de chambres de commerce, tous ces corps, admettant le principe de la loi, en acceptant les charges, vous demandent:

1° Une légère contribution des ouvriers dans les primes, pour assurer la loi sur l'équité et sur le droit. (Très bien! très bien! à droite.) La plupart des patrons n'auraient pas relâché;

2° La réduction des primes, pour éviter les procès. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs);

3° La limitation par la loi de la responsabilité civile des patrons, pour leur donner la paix, en échange de leurs sacrifices;

4° Enfin, l'assurance obligatoire pour les risques graves.

En accueillant ces demandes si modestes, que nous avons soutenues devant la Chambre, vous auriez satisfait les intérêts de tous, sans diminuer les avantages que la loi accorde aux ouvriers. Vous auriez réuni l'unanimité, et évité les crises du Sénat. (Exclamations sur plusieurs bancs à gauche.)

Vous auriez obtenu une prompte promulgation et fait une œuvre utile, une œuvre d'apaisement. Vous n'avez pas voulu.

Nous sommes contents de nous abstenir sur le vote d'ensemble. (Rumeurs à gauche.) Nous réservons notre vote jusqu'à un moment où cette loi nous reviendra du Sénat, certains qu'alors elle contiendra la plus grande partie de ce que nous demandions en vain. Nous en avons la ferme confiance. (Applaudissements à droite.)

LE RETOUR DU GÉNÉRAL BOULANGER

DE SAINT-MALO A PARIS

Pontorson, mardi 9 h. 45 matin.

Hier soir, au banquet offert à Saint-Sauveur, ont pris la parole: M. Gilbert, président du comité de la Ligue des Patriotes; M. Le Gavrian, MM. Le Haris, Lagneur, Laisant.

Le général Boulanger a prononcé le discours suivant :

Mes chers compatriotes, J'ai été vivement touché de l'accueil que vous me faites, et qui me ferait oublier, si c'était possible, les fatigues de la longue route que j'ai faite, sous le ministère opportuniste, qui tomba, d'ailleurs, sous le même public; j'ai été chassé de l'armée, et j'ai le cœur gros en vous disant ces choses — pour être allé à Paris sans l'autorisation du ministre, c'est-à-dire pour un péccadille que commettent tous les jours les commandants de corps d'armée, que l'on n'a pu que passer pour cela.

J'en ai ressenti une grosse douleur, et si elle peut être combattue, c'est par l'admirable accueil que vous m'avez fait, par la conviction profonde que j'ai que le pays était avec moi, que j'étais aimé, que j'étais aimé de tous, que j'étais aimé de tous, que j'étais aimé de tous, que j'étais aimé de tous.

J'ai le sentiment que le pays est avec moi et moi pour demander une révision de la Constitution, révision salutaire pour l'indépendance et l'indivisibilité de notre République honnête.

Je suis sûr que vous m'avez permis de former un vote plus spécial. Je bois à l'union intime des villes de Saint-Servan et de Saint-Malo.

La soirée s'est terminée sans incident. Ce matin, malgré une pluie battante, la foule était considérable à la gare de Saint-Malo, qui était occupé militairement.

A Boussac, première station après Dol, un bouquet est offert au général.

A Fougères, toute la population est à la gare. A Pontorson, où nous nous arrêtons pendant plus d'une heure, le général est reçu par M. Le fondre, chef de gare, qui lui fait un discours. Toute la population de Pontorson est massée sur le parcours de la gare à la maison de M. Lefondre et acclame le général.

Fougères, mardi, 1 heure et demie. Les ovations ordinaires se sont produites dans le trajet de Pontorson à Fougères. Les habitants des localités voisines, réunis dans les gares, acclamant le général à son passage.

A Fougères, nous étions allés assister à un spectacle que le général, j'en suis sûr, n'oubliera de longtemps.

La gare était occupée militairement par des escadrons de troupes légères. L'entrée était interdite au public. Mais, au dehors, quel spectacle! Toute la population de Fougères est là; les ouvriers cordonnés, dont le travail constitue l'industrie de Fougères, ont eu courage; les patrons leur ont donné la liberté en leur payant leur journée. Ils entouraient la voiture du général.

A la sortie de la gare, cette foule en blouses bleues grava la montée qui sépare la gare de la ville sans pousser un cri, précédée par trois immenses drapeaux tricolores, qui sont les drapeaux des classes de conscrits des années précédentes. De temps en temps, de cette foule on peut évaluer à cinq ou six mille personnes, éclate, comme une bombe, la cri de: « Vive Boulanger! » et le chant de la Marseillaise.

Enfin, nous arrivons à l'hôtel Saint-Jacques. Le général, debout dans sa voiture, remercie la foule; puis entre dans l'hôtel, au bruit des acclamations et des applaudissements.

Le général, debout dans sa voiture, remercie la foule et lui demande de lui adresser la parole.

« Le général est répété avec enthousiasme; quelques instants après nous rendons au banquet de la salle de la remise de l'hôtel Saint-Jacques, et dont l'exigence a été de refuser plus de cinq cents souscripteurs.

Un commencement de banquet, M. Le Bastard et M. Vieille, arrivant de Rennes, viennent féliciter le général de l'accueil qu'il a reçu à Saint-Malo.

À dessein différents discours ont été prononcés par M. Coillet, qui organise le banquet, par M. Le Haris, Lagneur, Laisant et Le Bastard; le général Boulanger a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers compatriotes, Permettez-moi de vous remercier, encore de tout cœur de l'accueil que vous avez fait à mes amis et à moi. Si il est vrai que l'on a brisé mon épée, croyez-moi, elle est restée dans la main de ceux qui ont fait, cette épée, les républicains de la République dans la main si la France avait besoin de tous ses enfants.

Cet accueil admirable n'a pas été fait à nos personnes, il a été réservé aux principes et aux idées que nous représentons.

Vous avez accepté la révision, vous la reconstruisez nécessaire. Et cette révision, croyez-vous qu'on puisse l'obtenir actuellement par un Congrès, pour la réunion d'un Sénat rétrograde et d'une chambre de députés qui ne fera que nous empêcher, car je crois qu'elle ne peut faire de lois de réforme.

Vous reconnaissez que le seul remède à cet état de choses, c'est la dissolution. Nous avons confiance, car la France est avec nous.

Le général se lève de table et se dirige vers la voiture. Il attend à la porte de l'hôtel; mais on voit bien d'un autre côté les ouvriers qui sont massés dans la rue empêchant les chevaux de se mettre en marche.

Vous prendrez le train de six heures, s'orientés, restez encore avec nous!

« C'est impossible, mes amis, répond le général; il faut que je sois à Paris ce soir.

« Vous y serez demain, répondent-ils.

Et, pendant près de cinq minutes, ont été obligés de parlementer avec eux.

Enfin nous arrivons à la gare et pouvons prendre le train de six heures, qui nous conduit à Paris avec l'express de Rennes de trois heures.

Un grand nombre d'habitants de Fougères accompagnent le général jusqu'à La Celle, la première station sur la route de Vitre.

« Je bois à vos efforts, à votre courage, à votre patriotisme, à votre dévouement absolu à la République.

« Je compte qu'ils participeront largement à toutes les manifestations qui auront pour but de donner le plus grand éclat à la fête du 14 juillet.

« Je vous prie de porter cette lettre à leur connaissance.

« Agréez, etc. » Le ministre de l'Agriculture, M. VIEILLE.

La Fête du 14 Juillet. — Une circulaire du ministre de l'Agriculture

Paris, 11 juillet. — Le ministre de l'Agriculture vient d'adresser la circulaire suivante aux divers fonctionnaires de son département :

Monsieur, Les fonctionnaires des diverses administrations, qui dépendent du ministère de l'Agriculture, n'ignorent pas que le 14 juillet est un jour de fête nationale et de témoignage leur dévouement absolu à la République.

Je compte qu'ils participeront largement à toutes les manifestations qui auront pour but de donner le plus grand éclat à la fête du 14 juillet.

Je vous prie de porter cette lettre à leur connaissance.

« Agréez, etc. » Le ministre de l'Agriculture, M. VIEILLE.

Un nouvel incident à la frontière

Strasbourg, 11 juillet. — Post public, au sujet d'un incident à la frontière, la correspondance suivante qu'elle a reçue d'Assunçion-Rosen :

« Un cantonnier a prévenu l'autorité à Fontoy que, dans le couloir de la nuit, on a décapé plusieurs arbres, sur la route départementale de Fontoy à Assunçion-Rosen, par un certain nombre d'arbres on avait enlevé des tuteurs et qu'on avait arraché et emporté un poteau indicateur de la douane.

« Le chef du bureau de la douane, qui était en civil, a continué sa route au-delà de la frontière, et a pu constater que les individus en question avaient pris le chemin qui conduit à Sancy, qu'ils avaient jeté le tuteur dans un champ d'avoine.

« Ayant aperçu deux employés de la douane française, les employés allemands ont rebrousse chemin et ont repris leur rapport à l'autorité.

« Le maire de Sancy, ayant en connaissance de ce fait, a ouvert le même jour de sa propre initiative une enquête dans laquelle il a été constaté que le capitaine de la Douane et le commissaire de police stationnés à Assunçion-Rosen.

« Le poteau indicateur de la douane a été remis en place. Le tuteur par lequel dans tous les cas, sur l'ordre de l'autorité française, qui, dit le journal allemand, a été déposé dans cette circonstance le zèle le plus louable.

« Le général, debout dans sa voiture, remercie la foule; puis entre dans l'hôtel, au bruit des acclamations et des applaudissements.

« Le général est répété avec enthousiasme; quelques instants après nous rendons au banquet de la salle de la remise de l'hôtel Saint-Jacques, et dont l'exigence a été de refuser plus de cinq cents souscripteurs.

« Un commencement de banquet, M. Le Bastard et M. Vieille, arrivant de Rennes, viennent féliciter le général de l'accueil qu'il a reçu à Saint-Malo.

« À dessein différents discours ont été prononcés par M. Coillet, qui organise le banquet, par M. Le Haris, Lagneur, Laisant et Le Bastard; le général Boulanger a prononcé l'allocution suivante :

« Mes chers compatriotes, Permettez-moi de vous remercier, encore de tout cœur de l'accueil que vous avez fait à mes amis et à moi. Si il est vrai que l'on a brisé mon épée, croyez-moi, elle est restée dans la main de ceux qui ont fait, cette épée, les républicains de la République dans la main si la France avait besoin de tous ses enfants.

« Cet accueil admirable n'a pas été fait à nos personnes, il a été réservé aux principes et aux idées que nous représentons.

« Vous avez accepté la révision, vous la reconstruisez nécessaire. Et cette révision, croyez-vous qu'on puisse l'obtenir actuellement par un Congrès, pour la réunion d'un Sénat rétrograde et d'une chambre de députés qui ne fera que nous empêcher, car je crois qu'elle ne peut faire de lois de réforme.

« Vous reconnaissez que le seul remède à cet état de choses, c'est la dissolution. Nous avons confiance, car la France est avec nous.

« Le général se lève de table et se dirige vers la voiture. Il attend à la porte de l'hôtel; mais on voit bien d'un autre côté les ouvriers qui sont massés dans la rue empêchant les chevaux de se mettre en marche.

« Vous prendrez le train de six heures, s'orientés, restez encore avec nous!

« C'est impossible, mes amis, répond le général; il faut que je sois à Paris ce soir.

« Vous y serez demain, répondent-ils.

« Et, pendant près de cinq minutes, ont été obligés de parlementer avec eux.

« Enfin nous arrivons à la gare et pouvons prendre le train de six heures, qui nous conduit à Paris avec l'express de Rennes de trois heures.

« Un grand nombre d'habitants de Fougères accompagnent le général jusqu'à La Celle, la première station sur la route de Vitre.

« Je bois à vos efforts, à votre courage, à votre patriotisme, à votre dévouement absolu à la République.

« Je compte qu'ils participeront largement à toutes les manifestations qui auront pour but de donner le plus grand éclat à la fête du 14 juillet.

« Je vous prie de porter cette lettre à leur connaissance.

« Agréez, etc. » Le ministre de l'Agriculture, M. VIEILLE.

Le conflit Carnot-Floquet

Paris, 10 juillet. — Il n'est bruit dans les salons du Luxembourg que de la résistance inattendue opposée par le président de la République à M. Floquet, sur le chapitre du banquet des maires.

M. Carnot est un de ces timides qui, une fois en possession d'une idée, ne se laissent entamer d'aucun côté. Un membre du centre gauche nous disait tout à l'heure que tous les raisonnements, toutes les menaces même de M. Floquet ont laissé le président de la République absolument froid.

M. Floquet s'était risqué à faire observer au président de la République que le fait de former la bouche au ministère était un acte peu constitutionnel, M. Carnot lui aurait répondu que c'était lui, Carnot, qui invitait les maires, qu'il voulait enlever au banquet, dans la mesure du possible, tout caractère de politique spéciale, et que, pour ces deux raisons il croyait sage, pour le succès du banquet, de maintenir sa résolution première, de prescrire tout discours autre que le sien du banquet des maires.

M. Floquet n'aurait rien répondu, mais aurait dit plusieurs hommes politiques de son entourage que son abstention lui faisait redouter des déflections, mais que néanmoins, il songeait à céder au désir de M. Carnot pour éviter, en ce moment, un conflit regrettable.

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux du matin s'occupent principalement du banquet des maires. Les radicaux sont furieux que M. Carnot parle seul. La Lanterne est beaucoup plus vive que la Justice :

« Or, cette intervention personnelle de M. le président de la République est tout ce qu'il y a de plus irrégulier, tout ce qu'il y a de plus inconstitutionnel.

« Du moment qu'il sortira de son rôle, il deviendra responsable, et nous aurons le droit de condamner ses actes, de protester contre sa politique. Nous avons le droit, tout comme on a dit : « A bas Ferry! » de dire : « A bas Carnot! »

« Et, le cas échéant, si on nous en donne le droit et l'occasion, nous n'y manquerons pas. »

La Petite Presse oppose la doctrine de Floquet, avocat et prévenu sous l'Empire, à celle de Floquet, ministre sous la République :

« C'était dans le Procès des treize qu'il fut impliqué; il déposa des conclusions affirmant que le droit de perquisition est une exception exorbitante et que, seul, un juge d'instruction inamovible peut l'exercer sur une personne. »

« Après s'être plaint de la perquisition Millaud dont il avait été victime, il s'écriait à l'audience :

« Si je connaissais un moyen d'arriver à la répression, je le soumettrais à la justice. Mais je sais par mon expérience personnelle qu'il est impossible d'obtenir justice contre ceux qui excipent de leur qualité fonctionnaire. Je m'adresse à la justice pour qu'elle sévise ces moyens, et à défaut de la justice l'opinion publique le fera. »

Ainsi, l'avocat de 1854 a demandé lui-même que le ministre de 1888 fût « flétri » par l'opinion publique.

Les Débats savent manier l'ironie et la République Française dit s'en apercevoir aujourd'hui, elle est étreinte de main de maître.

Le Journal de M. Jules Ferry s'est, à peu près seul, aplati devant la force montrée par M. Floquet et pour la première fois l'a approuvé. Les Débats s'en amuse le plus spirituellement du monde.

« La République française semble avoir maintenant pour M. Floquet le même genre de considération que le marquis de Mascarille est pour son porteur de chaise, après que celui-ci l'ait menacé de l'assommer. « A la bonne heure, disait-il, tu parles comme il faut... » Et c'est aussi le compliment que le journal de M. Floquet a fait à M. Floquet, il se permettait de flétrir un homme et fort. Il est vrai qu'il y a cette différence que ce n'est pas sur la République française que s'est abattu le bâton en, pour mieux dire, le sceptre de M. Floquet.

Mais patience! Un jour viendra peut-être où un ministre, voulant donner une marque d'énergie singulière, fera pratiquer quelque « acte de gouvernement » dans les bureaux de la République française. Saisissez ce numéro! ordonnera le ministre. — O donnez surprise! dira M. Joseph Reinach; nous possédons donc un gouvernement fort! — Mettez les socialistes sur les presses, ajoutez le ministre. — Quelle énergie! quel courage admirable! s'écriera M. Joseph Reinach : « A bas la loi! Vive le ministre! Quel bonheur de vivre sous un gouvernement fort et puissant! Et empouvez-moi aussi M. Joseph Reinach, et le conduisez en prison. — Je suis avec vous dans un moment, dira M. Reinach aux estafiers, mais laissez-moi d'abord écrire un article pour flétrir le ministre et pour lui donner un témoignage public de l'admiration que sa virilité m'inspire. »

On a beau s'en défendre; c'est là que conduit la théorie qui permet à un ministre de faire mettre la main de la police sur les personnes ou sur les propriétés en passant pardessus la loi, et cela sans recours possible, en vertu d'un prétendu droit supérieur de haute police. On dit que cet arbitraire-là n'atteint que les princes. Les Débats font remarquer que c'est là une erreur, puisque, sous prétexte d'agir contre les princes, on envahit illégalement le domicile des particuliers.

Revenant sur la saisie de la lettre de M. le comte de Paris, M. P. de Cassagnac publie, dans l'Autorité, un article des plus violents :

« Il y a bien des gens au bagne, dit-il, qui n'ont pas fait autant que Floquet et ses collègues.

« Mais ce qui tempère un peu notre indignation à la vue de toutes ces infamies, c'est la pensée que le gouvernement qui, tôt ou tard, remplacera ce régime ignominieux, sera joliment à l'aïe, pour peu qu'il lui convienne de faire le ras de tout ce qui peut le gêner.

« Quelque violence qu'il commette, à quelque excès qu'il se livre, il n'aura pour se justifier qu'à rappeler ce que la République aura déjà fait.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 11 juillet

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Table of stock prices for Bourse de Paris, including sections for Fonds d'Etat, Sociétés de Crédit, and Sociétés diverses.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 11 juillet

(par fil téléphonique spécial)

Table of stock prices for Bourse de Lille, including sections for Obligations div. and Sociétés diverses.

CHARBONNAGES

Cours complets

Table of coal prices (Charbonnages) listing various types of coal and their prices.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 11 juillet 1888

Table of closing market prices (Cours de clôture au comptant) for various commodities.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Un grand dîner chez M. Carnot

Paris, 11 juillet. — M. et Mme Carnot donnent, demain jeudi, un grand dîner, à l'occasion de la fête du 14 juillet et de la Revue, aux généraux et chefs de corps qui se rendront à cette fête.

</